

Accueillir, enregistrer, qualifier

Le répertoire des métiers

Pour être artisan, il faut répondre à 2 critères :

- L'activité : avoir une activité économique de production, de transformation, de réparation et de prestation de services relevant de l'artisanat.
- La taille : employer moins de 10 salariés au moment de la création.



La qualification artisanale

La chambre de métiers a pour attribution de reconnaître la qualité d'artisan et d'artisan d'art, de maître artisan et de maître artisan d'art et d'attribuer les titres de qualification correspondant.

Le centre de formalités des entreprises

Le centre de formalités des entreprises (CFE) permet aux créateurs et repreneurs d'entreprise artisanale d'accomplir en un seul lieu les formalités obligatoires de déclaration, de modification et de radiation de leur entreprise auprès des différents organismes.

L'enregistrement des contrats d'apprentissage

Depuis 2006, la CMA a la responsabilité d'enregistrer tous les contrats d'apprentissage signés par les entreprises inscrites au répertoire des métiers quel que soit le métier préparé par l'apprenti et quel que soit le CFA dans lequel il est inscrit pour suivre sa formation.



A lire aussi : Les chiffres clés de l'artisanat corrézien



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Corrèze

www.cma-correze.fr



accueil
05 55 29 95 95



artisanat@cma-correze.fr



CORRÈZE

© 2010. Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Corrèze.

2

repères



La Chambre de métiers et de l'artisanat

Rôles et missions de l'organisme consulaire.



Pour l'artisan, son conjoint, ses salariés et apprentis.



Organisation

La Chambre de métiers et de l'artisanat est un établissement public administré par des artisans élus, pour cinq ans. Au nombre de 107, les CMA forment un réseau structuré implanté sur l'ensemble du territoire au service des artisans et de l'artisanat.



Les CMA sont fédérées au niveau national au sein de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat.

Fonctionnement

Chaque chambre de métiers et de l'artisanat est constituée d'une assemblée générale, d'un bureau et de commissions. L'assemblée générale, composée de 36 administrateurs élus, définit les orientations, vote le budget et approuve les comptes. L'assemblée générale désigne en son sein le président, les membres du bureau et des commissions chargés de mettre en oeuvre les orientations qu'elle a définies.

Missions

La chambre de métiers et de l'artisanat a pour mission de :

- défendre les intérêts généraux des artisans ;
- promouvoir le développement des entreprises ;
- accompagner l'artisan dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création d'entreprise, formation, développement économique, transmission d'entreprise.

Former

Les jeunes et l'apprentissage

La chambre de métiers et de l'artisanat constitue un service public de formation à part entière. En Corrèze, elle gère le CFA des 13 Vents basé à Tulle. Elle oeuvre quotidiennement au développement de l'apprentissage : information, mobilisation et formation des maîtres d'apprentissage, établissement des contrats...

Les chefs d'entreprise et leurs collaborateurs

La chambre de métiers et de l'artisanat permet aux artisans et à leurs collaborateurs d'acquérir les qualifications nécessaires à l'exercice de leur activité et à la conduite de leur entreprise. De nombreux stages de perfectionnement sont également proposés aux artisans dans les domaines de l'informatique, la bureautique, la gestion etc. Elle accompagne aussi les actifs de l'artisanat dans la validation des acquis de l'expérience (VAE) qui leur ouvre la reconnaissance et la valorisation de leur savoir-faire.

Les créateurs et repreneurs

Le stage de préparation à l'installation et le stage créateur repreneur CIFA donnent les bases à la gestion de l'entreprise artisanale.

Accompagner

Les projets de création, reprise, transmission

La chambre de métiers et de l'artisanat accompagne les créateurs, les repreneurs et les cédants d'entreprises artisanales :

- information sur les démarches à accomplir ;
- information sur la réglementation ;
- conseil juridique, fiscal et social ;
- analyse de projets et appui technique à l'élaboration d'hypothèses financières;

- aide au choix d'implantation ;
- étude de faisabilité ;
- rapprochement entre l'offre et la demande d'entreprises à reprendre.

Les projets de développement

- conseil en gestion de la qualité et organisation ;
- appui technique à la modernisation, à la mise aux normes et à l'investissement ;
- actions qualité et environnement ;
- montage de projets de développement local ;
- accès au dispositif de cautionnement mutuel ;
- prévention et traitement des difficultés ;
- développement international

La gestion des ressources humaines

- aide au diagnostic des besoins en compétences ;
- aide à la mise en place d'un plan de formation ;
- appui au recrutement ;
- information juridique et sociale sur les modalités d'embauche, les contrats de travail, le droit à la formation...

L'insertion et le renouvellement des actifs

Avec le Centre d'aide à la décision (CAD) la CMA joue le rôle d'interface entre l'offre et la demande d'emploi :

- information sur les métiers, les parcours de formation, les offres d'emploi ;
- rapprochement entre offre et demande d'apprentissage
- analyse des besoins des entreprises en termes d'emplois et de formation ;
- promotion des métiers.

3 sites :

La CMA de la Corrèze est présente à Brive, Tulle et Ussel.

80 personnes

Elle emploie 80 personnes au titre de la CMA et du CFA des 13 Vents

5500 entreprises

Au 1er janvier 2008, l'artisanat corrézien compte 5587 entreprises, forme 748 apprentis et emploie près de 12000 personnes...